



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
----------	--------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 001 – 2018

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2017

No: 002 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2017;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 11 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017

No: 003 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Aucune question

5. CORRESPONDANCE

5.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de décembre 2017

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Festival des artisans : rapport verbal fait par M. Gaétan Morin

Internet haute vitesse : rapport verbal fait par M. Gaétan Morin

Schéma d'aménagement : rapport verbal fait par M. Gaétan Morin

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et des certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de décembre 2017, d'un total de 6 permis pour une valeur de 262 000 \$.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

8. TRÉSORERIE

8.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017

No: 004 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué des travaux d'amélioration de son réseau routier pendant la saison 2017 pour un montant de 85 446 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux suivants ont été réalisés :

- 18^e rue : reprofilage, rechargement, élargissement de la chaussée
- 1^e rue Faisan Bleu : reconstruire, rechargement, revêtement mécanisé de la chaussée
- Chemin Bourgeois : nouveaux ponceaux
- Rue des Valois: reconstruire, reprofilage, rechargement, élargissement de la chaussée, reprofilage de fossés et nouveaux ponceaux
- Route des Lacs: reprofilage de fossés et nouveaux ponceaux
- Rue Déry: reprofilage de fossés et nouveaux ponceaux

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 10 000 \$ a été octroyée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) à la Municipalité pour ces travaux;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du MTMDET ;

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Raccordement à l'aqueduc – modification du prix minimum

No: 005 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut procéder au raccordement de résidences à l'aqueduc Municipal ou Morin;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE le prix pour un raccordement est présentement de 500 \$ minimum pour le matériel et la main d'œuvre, mais que selon les dernières expériences, le prix s'élève toujours à plus de 500 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu:**

D'AUGMENTER le prix pour un raccordement à l'aqueduc Municipal ou Morin de 500 \$ à 600 \$ minimum pour matériel et main d'œuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt des listes de contrats

Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours l'exercice 2017, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$; dépôt de la liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus avec un même contractant, passés au cours de l'exercice 2017.

Ces deux listes seront publiées sur le site web de la Municipalité, tel qu'exigé à l'article 961.4(2) du *Code municipal*.

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de décembre 2017 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.

9.2 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de décembre 2017

No : 006 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de décembre 2017;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	décembre	208 349,19 \$
Salaires	décembre	29 272,50 \$
Mensuels	décembre	236 796,29 \$

TOTAL 474 417,98 \$

Représentés par les chèques C1700715 à C1700802, L1700137 à L1700149, et D1700627 à D1700681.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

9.3 Autorisation des paiements

No : 007 – 2018

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avant la date de la séance régulière du Conseil municipal où se déroule l'activité;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu:

D'AUTORISER le paiement suivant :

- Bouchées lors de la Soirée des citoyens, 1 034 \$ taxes incluses (Érablière Bruneau)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Camp de jour 2018 – tarification et admissibilité

No : 008 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra un camp de jour pendant la période estivale 2018 du lundi 25 juin au vendredi 17 août 2018 (huit semaines);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir le programme aux résidents seulement et en faire bénéficier les employés de la municipalité qui ont des enfants, même s'ils ne sont pas résidents;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'OFFRIR le camp de jour de Ste-Marcelline-de-Kildare pour les résidents seulement et pour les employés de la municipalité qui voudraient bénéficier de ce service;

D'APPROUVER la tarification 2018 suivante :

Tarification été 2018			
Camp de jour 8h30 à 16h	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
Complet (8 semaines)	257 \$	231 \$	218 \$
À la semaine	49 \$	44 \$	42 \$
À la journée	12 \$	11 \$	10 \$
Service de garde 7h30 à 8h30 et 16h à 17h30	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
Complet (8 semaines)	172 \$	155 \$	146 \$
À la semaine	24 \$	22 \$	21 \$
À la journée	6 \$	5 \$	5 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Équipement audiovisuel de la MRC de Matawinie

No : 009 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a offert aux municipalités la possibilité de prendre en charge la location de son équipement audiovisuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare s'est montrée intéressée et que la MRC de Matawinie souhaite lui confier cette responsabilité;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a rédigé un protocole d'entente pour la responsabilité de location et d'entretien de l'équipement audiovisuel;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ACCEPTER de prendre en charge la location de l'équipement audiovisuel de la MRC de Matawinie, selon le protocole d'entente en annexe;

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Patin clair de lune 2018 – échange de services

No: 010 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite bonifier l'activité Patin clair de lune 2018 en ajoutant un DJ à la soirée;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen de Ste-Marcelline-de-Kildare, soit M. José Grégoire, est disponible et intéressé à faire le travail en échange d'une location de la salle communautaire;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:

D'AUTORISER M. José Grégoire à louer gratuitement la salle communautaire le 20 janvier 2018 en échange du service de DJ au Patin clair de lune 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase IV – Projet de préau sportif et récréatif

No: 011 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Programme phase IV vise à financer, entre autres, la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE le préau est une installation admissible qui favorise l'accès à des clientèles multiples : les enfants de camp de jour, les enfants de l'école primaire, les familles, les adultes, les aînés, les participants à des cours ou à des équipes sportives;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:

D'AUTORISER la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare à présenter le projet de *Construction d'un préau sportif et récréatif* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation et le maintien en bon état de l'installation pendant une durée d'au moins 10 ans suivant la réalisation;

DE DÉSIGNER Mme Chantal Duval, directrice générale de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Réparation tracteur

No : 012 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à réparation de son tracteur de marque New-Holland, année 2001;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Raymond Lasalle inc. a déposé l'estimé en annexe pour un montant d'environ 15 000 \$ plus taxes;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

D'AUTORISER la dépense d'environ 15 000 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Raymond Lasalle inc. pour la réparation du tracteur de marque New-Holland, année 2001;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-330-00-526-00 (Entretien et réparation véhicules).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Luminaires au parc municipal – contrat électricien

No: 013 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a décidé, par la résolution 279-2017, de faire changer les poteaux et luminaires au parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a demandé des soumissions détaillées pour le contrat d'électricien et a reçu deux soumissions :

- Jocelyn Breault inc. : 9 500 \$ plus taxes (soumission révisée)
- Électricité Yanick Gagnon inc. : 3 501 \$ plus taxes

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat d'électricien pour l'enlèvement des anciens luminaires et l'installation des six nouveaux luminaires au parc municipal à l'entreprise Électricité Yanick Gagnon au montant de 3 501 \$ plus taxes;

DE FINANCER cette dépense avec le Fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Achat de luminaires pour le parc municipal

No: 014 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a décidé, par la résolution 279-2017, de faire changer les poteaux et luminaires au parc municipal;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait décidé d'acheter les luminaires auprès de l'entreprise Lumen mais que depuis, l'opportunité de faire l'achat des luminaires par l'entremise de l'entreprise Électricité Yanick Gagnon inc. s'est présentée et ce à moindre coût, soit 17 280 \$ plus taxes au lieu de 18 600 \$ plus taxes, et avec livraison plus rapide;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'ACHETER les luminaires de marque Philips auprès de l'entreprise Électricité Yanick Gagnon inc., au montant de 17 280 \$ plus taxes, au lieu de l'entreprise Lumen au montant de 18 600 \$ plus taxes, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2018;

D'AUTORISER le paiement d'un dépôt de 10 000 \$ à l'entreprise Électricité Yanick Gagnon;

DE FINANCER cette dépense avec le Fonds de roulement remboursable sur 10 ans, tel que spécifié dans la résolution 279-2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.4 Remplacement clôture Écocentre

No : 015 – 2018

CONSIDÉRANT QU'un méfait a été commis le 2 janvier 2018 à l'entrée de l'Écocentre, où un véhicule a endommagé la clôture de l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la clôture devait être rapidement remplacée et que ce remplacement a été fait par Clôtures MT inc.;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'AUTORISER rétroactivement au 2 janvier 2018, la dépense d'environ 2 500 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Clôtures MT inc. pour le remplacement de la clôture de l'Écocentre;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-470-00-522-10 (Entretien et réparation infrastructure Écocentre).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

13.5 Résiliation de l'entente Chubb Edwards et contrat GC Alarme Sécurité

No : 016 – 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Hôtel de ville et le bâtiment de l'aqueduc Municipal sont protégés par un système d'alarme avec l'entreprise Chubb Edwards;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a obtenu des prix de l'entreprise GC Alarme Sécurité, à moindre coût, pour l'Hôtel de ville, l'aqueduc Municipal et l'aqueduc Morin, à 345 \$ par bâtiment par année et environ 750 \$ pour l'installation des trois systèmes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

DE RÉSILIER l'entente Chubb Edwards pour les systèmes d'alarme de l'Hôtel de ville et de l'aqueduc Municipal, en date du 1^{er} février 2018;

D'AJOUTER un système d'alarme à l'aqueduc Morin;

D'OCTROYER le contrat des trois systèmes d'alarme (Hôtel de ville, aqueduc Municipal et aqueduc Morin) à GC Alarme Sécurité, au montant de 345 \$ par bâtiment par année (prix 2018) et au montant d'environ 750 \$ pour l'installation des trois systèmes;

D'APPLIQUER cette dépense aux postes de GL de chacun des bâtiments concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion et Projet de règlement – Règlement 399-2018 – établissant le mode de remboursement par compensation du secteur concerné, du solde à financer de 54 750 \$ afin de financer l'excédent des coûts du règlement ayant autorisé les travaux du chemin du lac Grégoire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

Avis de motion est par les présentes donné par Gilles Arbour qu'il sera déposé à une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, un règlement établissant le mode de remboursement par compensation du secteur concerné, du solde à financer de 54 750 \$ afin de financer l'excédent des coûts du règlement ayant autorisé les travaux du chemin du lac Grégoire.

Chantal Duval résume le projet de règlement 399-2018 :

- Remboursement par le secteur du montant du jugement du Tribunal Administratif du Québec dans le cadre des dossiers SAI-M-093866-0406 et SAI-M-093868-0406, soit Municipalité Ste-Marcelline-de-Kildare c. Rachel Desrochers, ainsi que tous les frais professionnels associés au dossier.

15.2 Avis de motion et Projet de règlement – Règlement 400-2018 – Code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare

Avis de motion est par les présentes donné par Mélanie Laberge qu'il sera déposé à une prochaine séance régulière du Conseil municipal, pour adoption, un Code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

Chantal Duval résume le projet de règlement 400-2018 :

- Adoption du même code d'éthique et de déontologie des élus(es) déjà existant (règlement 385-2016, modifié par le règlement 388-2016);
- Toute municipalité locale doit, suivant toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, selon l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

15.3 Avis de motion et Projet de règlement – Règlement 401-2018 – fixant la rémunération des élus municipaux

Avis de motion est par les présentes donné par Mélissa Arbour qu'il sera déposé à une prochaine séance du Conseil municipal, pour adoption, un nouveau règlement fixant la rémunération des élus municipaux.

Chantal Duval résume le projet de règlement 401-2018 :

- Mise à jour de la rémunération des élus(es) de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare;
- Ce règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2018.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

16.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 397-2017 – ayant pour objet d’amender le règlement numéro 265-2004 instituant un comité consultatif en urbanisme, afin de modifier la composition du comité, la durée du mandat de la présidence et le nombre de séances.

No : 017 – 2018

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 11 décembre 2017;

ATTENDU QU’un projet de règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 21 décembre 2017;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D’ADOPTER par résolution le règlement 397-2017 tel qu’il se retrouve en annexe (dispense de lecture).

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 Dépôt des déclarations d’intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal et le Maire ont déposé, au bureau de la directrice générale, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires le tout conformément à l’article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

La directrice générale dépose devant le Conseil et le public les déclarations écrites de leurs intérêts pécuniaires.

17.2 Vente de fenêtres de l’Hôtel de ville

No : 018 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a changé les fenêtres de l’Hôtel de ville en 2017 et souhaite se départir des cinq anciennes fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché une annonce pour la vente des fenêtres dans son bulletin La Page municipale décembre 2017-janvier 2018 ;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue, soit de M. Michel Harnois, offrant un prix de 50 \$ par fenêtre pour un total de 250 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

DE VENDRE les cinq anciennes fenêtres de l'Hôtel de ville à M. Michel Harnois, au montant total de 250 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.3 Réservation de salles – délai de 18 mois

No : 019 – 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit des demandes de réservation de salles, et ce parfois longtemps d'avance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite établir un délai maximum à respecter pour la réservation de salles;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER la réservation de salles de la Municipalité maximum 18 mois à l'avance;

D'EXIGER une demande écrite pour établir la réservation de salles de la Municipalité (courriel de préférence);

D'APPLIQUER une alternance advenant le cas où plus d'une réservation seraient faites dans la même heure, à la même date;

DE PRIORISER les familles de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

17.4 Désignation d'un représentant de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare auprès de la MRC de Matawinie

No : 020 – 2018

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution 248-2017, le Conseil municipal avait nommé M. Gilles Arbour à titre de substitut de M. Gaéтан Morin à titre de représentant de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare auprès de la MRC de Matawinie et que le Conseil municipal souhaite désigner un autre substitut;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu:

DE DÉSIGNER M. Pierre Desrochers à titre de substitut de M. Gaéтан Morin, représentant de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare auprès de la MRC de Matawinie;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.5 Achat d'ordinateurs

No: 021 – 2018

CONSIDÉRANT QUE certains ordinateurs portables de la Municipalité sont désuets et doivent être remplacés pour renouveler le parc informatique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Omni-Tech pour un ordinateur portable Lenovo E570 à 1 491 \$ plus taxes (incluant la configuration);

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'ACHETER quatre ordinateurs portables Lenovo E570 auprès de l'entreprise Omni-Tech, au montant de 1 491 \$ plus taxes chaque, incluant la configuration, pour un total de 5 964 \$ plus taxes;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 03-313-10-025-01 (ordinateur & logiciel informatique);

DE FINANCER cette dépense avec le Fond de roulement remboursable sur une période de 4 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

17.6 Membres du CCU 2018-2020

No: 022 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le règlement 397-2017 ayant pour objet d'amender le règlement 265-2004 instituant un comité consultatif en urbanisme et que dans ce règlement il est prévu que le CCU est composé de 5 citoyens et de 3 élus(es);

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

DE NOMMER les membres du CCU suivants pour un mandat s'étendant de la période de janvier 2018 à janvier 2020 :

Citoyens :

- Denis Morin
- Cynthia Racine
- Caroline Mayer
- Richard Lepage
- Raymond Boutin

Élus :

- Serge Forest
- Pierre Desrochers
- Réal Payette

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 023 – 2018

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 40.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière